

Plan de gestion des

matières résiduelles

2016 – 2020



AVANT-PROPOS

« La gestion des matières résiduelles, ça nous concerne TOUS! »



Les habitudes et les perceptions des gens changent. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne l'environnement. Il fut un temps où, les jours de grands ménages, on se débarrassait de nos déchets et les sacs verts partaient au dépotoir. Tout y passait! Ces décennies de gaspillage et d'enfouissement ont causé des dommages environnementaux majeurs.

Heureusement, au cours des dernières années, la façon dont nous disposons de nos déchets a connue des avancées marquantes. Pensons à l'ouverture du lieu d'enfouissement technique, de l'écocentre et du site de compostage, de même qu'à l'implantation de la collecte des matières organiques.

Nous vous proposons un plan d'action résumant nos stratégies de réduction des déchets pour les cinq prochaines années. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de mettre en place des services adaptés, nous avons besoin de votre participation. TOUS les citoyens et organismes sont appelés à améliorer leurs pratiques de gestion des matières résiduelles. Cela ne se fera pas sans effort, mais le jeu en vaut la chandelle : nous y récolterons la qualité de notre environnement, la vraie richesse de notre territoire.

Francis St-Pierre, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette

« Une gestion concertée pour optimiser nos actions »



Depuis sa création en 1982, le mandat de la MRC de Rimouski-Neigette en matière d'environnement ne cesse d'évoluer. Notre MRC est notamment responsable d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre d'un *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) tel que prescrit par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

La MRC souhaite assurer une gestion concertée et coordonnée des matières résiduelles. Pour cette raison, en 2016, une restructuration de notre service d'aménagement du territoire a permis de créer un poste de *coordination à l'environnement*, une ressource qui assumera la planification régionale de la gestion des matières résiduelles.

Ainsi, la MRC se dote des outils et des ressources nécessaires pour jouer son rôle comme un acteur structurant dans ce dossier. Il faut voir dans cette démarche l'importance que nous portons à la mise en œuvre du PGMR et notre détermination à contribuer à une saine gestion environnementale.

Jean-Maxime Dubé, directeur général et secrétaire-trésorier

CONTEXTE

« La MRC adhère au virage national »

En 2011, le gouvernement du Québec s'est doté d'une *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* fort ambitieuse. L'objectif de cette politique nationale est de réduire au maximum les quantités de matières enfouies pour jeter que ce qui ne peut en aucun cas être valorisé ailleurs. En plus de prévoir l'interdiction d'enfouir papier, carton, bois et matières organiques d'ici 2020, cette politique veut mobiliser les industries, commerces et institutions ainsi qu'accroître la valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition. Afin d'adhérer à ce virage national, la MRC a amorcé la révision du *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) à l'automne 2014.

Tout en poursuivant l'atteinte des objectifs nationaux, la MRC souhaite mettre en œuvre un PGMR adapté aux particularités de son territoire. Pour ce faire, le plan a été réalisé en étroite collaboration avec un comité composé d'une dizaine d'intervenants liés à la gestion des matières résiduelles. De plus, le projet de PGMR a été soumis à un processus de consultation publique au printemps 2016. La commission indépendante sur les consultations publiques a recueilli les commentaires et émis ses recommandations dans un rapport public. Tous les commentaires recueillis ont servi à améliorer le plan de gestion des matières résiduelles afin qu'il reflète nos préoccupations régionales.

D'ICI 2020, LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE EXIGE :



**Le bannissement de l'enfouissement du:
papier, carton, bois et matières organiques**



**Le recyclage des résidus
de construction, rénovation et démolition**

TERRITOIRE

Le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) s'applique aux neuf municipalités de la MRC ainsi qu'au territoire non organisé du Lac-Huron.

Le PGMR s'adresse à TOUS les producteurs de matières résiduelles sur le territoire de la MRC, soit le secteur résidentiel, institutionnel, commercial et industriel, ainsi que le secteur de la rénovation, construction et démolition.

Afin de traiter ces différentes matières, le territoire peut compter sur ces installations de traitement 100 % locales :



Un centre de tri des matières recyclables



Un centre de valorisation des matériaux de construction



Un écocentre



Un lieu d'enfouissement technique



Un lieu de compostage



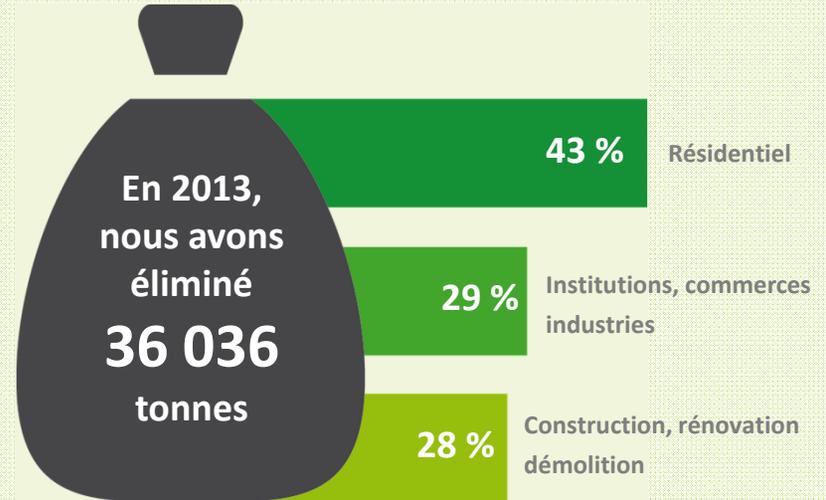
Un réseau d'organismes de réemploi et de valorisation



ÉTAT DE LA SITUATION DANS LA MRC

De 2006 à 2013, il y a eu une **diminution de 17 %** de l'enfouissement grâce à :

- ✓ amélioration de la collecte de matières recyclables
- ✓ ouverture de l'écocentre



Nous avons jeté en moyenne

657 kg



par habitant en 2013

Les matières sont valorisables...

À nous de les envoyer au bon endroit!



LE PGMR 2016-2020

5 orientations

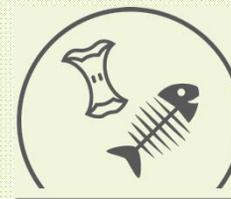
- Stimulation de la participation de TOUS
- Compostage des matières organiques
- Optimisation des équipements et services
- Augmentation de l'offre de services de proximité
- Amélioration des politiques et règlements

OBJECTIFS 2020



RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT

Améliorer notre performance de **10%**



ACCÈS AU COMPOSTAGE
POUR **TOUS**



Recycler **70%** du papier, carton, plastique, verre et métal



Réduire l'enfouissement des résidus du secteur de la construction de **10%**



Valoriser **100%** des biosolides

Orientation 1

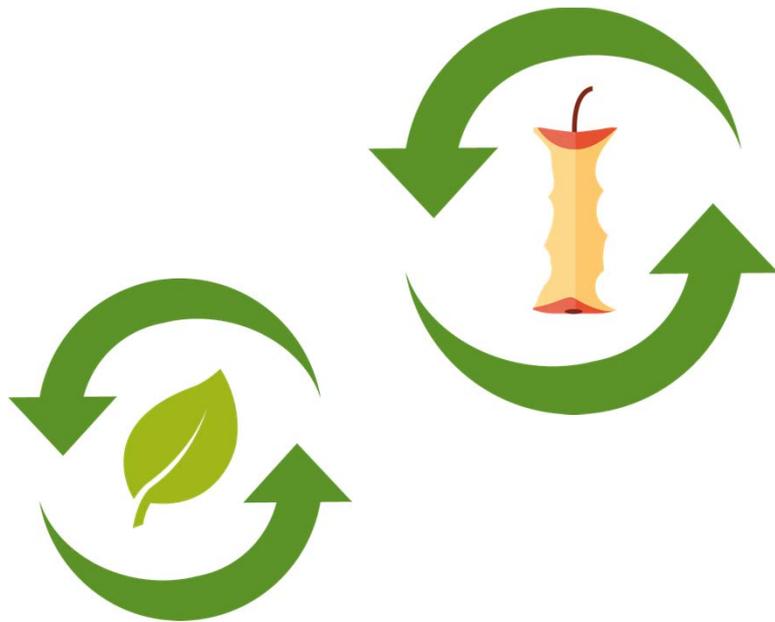
STIMULATION DE LA PARTICIPATION DE TOUS

Vous serez tous encouragés à réduire la quantité de matières enfouies sur le territoire. Cette stimulation prendra différentes formes afin de s'assurer que TOUS les citoyens et organismes soient interpellés.

- 1 Offrir un service de sensibilisation adapté aux différents générateurs
- 2 Développer et maintenir les services d'information sur le tri des matières
- 3 Mettre en place et maintenir une brigade verte ludique
- 4 Effectuer une campagne de vérification de bacs
- 5 Améliorer les pratiques des instances municipales
- 6 Accompagner les ICI dans l'élaboration d'une politique de gestion des résidus de construction, rénovation et démolition
- 7 Offrir des incitatifs pour encourager la valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition
- 8 Offrir des incitatifs pour encourager l'utilisation de couches lavables



- 9 Limiter le gaspillage alimentaire
- 10 Valoriser les bonnes pratiques des ICI
- 11 Accompagner les ICI dans la réduction des contenants à usage unique
- 12 Accompagner les ICI dans la réduction du polystyrène expansé
- 13 Soutenir les organismes environnementaux dans leurs actions en lien avec la gestion des matières résiduelles



Orientation 2

COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES

D'ici 2020, les matières organiques et les biosolides devront être détournés de l'enfouissement. Des efforts soutenus seront nécessaires pour atteindre cette cible nationale.

- 14** Accompagner la mise en place de solutions de compostage adaptées aux municipalités rurales
- 15** Mettre en place une collecte de matières organiques pour les institutions, commerces et industries
- 16** Mettre en place une collecte de matières organiques dans les multilogements
- 17** Accompagner la mise en place de compostage dans les institutions d'enseignement

- 18** Offrir la cueillette à trois voies dans les lieux publics
- 19** Accompagner la mise en place de services de compostage adaptés à la réalité des terres publiques
- 20** Améliorer la collecte d'arbres de Noël
- 21** Accompagner les municipalités dans le recyclage des boues municipales

Orientation 3

OPTIMISATION DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Fort des installations présentes sur son territoire, des efforts seront déployés pour assurer leur mise à jour et leur performance.



- 22 Favoriser la mise en commun des équipements et des services à l'échelle de la MRC
- 23 Poursuivre le développement de nouvelles filières de valorisation de l'écocentre
- 24 Étudier la faisabilité de mettre en place un service de tri payant à l'écocentre
- 25 Réévaluer la tarification des services de gestion des matières résiduelles pour les institutions, commerces et industries
- 26 Améliorer la participation au service de récupération des plastiques agricoles
- 27 Évaluer la faisabilité d'intégrer le polystyrène dans le contrat de traitement des matières recyclables
- 28 Étudier la faisabilité de valoriser les résidus acéricoles
- 29 Accompagner le développement du circuit de valorisation du textile

Orientation 5

AMÉLIORATION DES POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

La réglementation municipale est un outil primordial afin de se doter du levier nécessaire pour structurer et encadrer la gestion des matières résiduelles sur le territoire.



- 34 Analyser la pertinence et la faisabilité d'adopter une réglementation limitant l'utilisation de sacs de plastique
- 35 Promouvoir l'herbicyclage et adopter une réglementation à cet effet
- 36 Adoption d'une politique de gestion des matières résiduelles pour la tenue d'évènements
- 37 Exiger des mesures facilitant la collecte à troies voies lors de nouvelles constructions ou rénovation
- 38 Accompagner l'adoption de réglementation municipale harmonisée concernant la gestion des matières résiduelles
- 39 Accompagner l'adoption de réglementation municipale concernant la vidange des installations sanitaires et le recyclage des boues
- 40 Élaborer un plan régional de gestion des dépotoirs clandestins

GÉNÉRAL

ACQUISITION DE CONNAISSANCE, SUIVI ET CONCERTATION



- 41 Créer un comité consultatif permanent sur la gestion des matières résiduelles
- 42 Caractériser les matières résiduelles enfouies et valorisées par les différents secteurs
- 43 Cerner des problématiques, des objectifs et des actions spécifiques aux municipalités
- 44 Compiler et diffuser les données liées à la gestion des matières résiduelles
- 45 Favoriser la création d'un comité régional de gestion des matières résiduelles
- 46 Veille stratégique pour le développement de services en gestion des matières résiduelles

**POUR EN
SAVOIR PLUS**

Le *Plan de gestion des matières résiduelles* intégral est disponible :

- À l'adresse suivante: mrcrimouskineigette.qc.ca
- Dans tous les bureaux municipaux

Vous avez des questions ? Contactez-nous à environnement@mrc-rn.ca ou au 418-724-5154 poste 221.